



## **Retour à la case départ. Il n'y a toujours pas d'accord RTT à Sema Group Outsourcing.**

Le 21 juillet 2000 la C.G.C. a signé l'accord sur la réduction du temps de travail à S.G.O.

Dans l'accord signé aucun contrôle horaire n'est mis en place pour comptabiliser le temps de travail, de plus la majorité des salariés se voit appliquer un forfait en jours.

Sans reprendre l'ensemble des arguments que nous avons déjà exposés, nous sommes opposés à cet accord notamment sur l'application d'un forfait jours qui, sans contrôle horaire, peut conduire à d'importants abus.

La loi permet, dans certains cas (voir ci-contre), aux syndicats non signataires de s'opposer à l'entrée en vigueur d'un accord.

C'est pourquoi FO, la CFDT et la CGT, ont fait jouer leur droit d'opposition au cours de la dernière semaine de juillet.

### Le droit d'opposition :

les organisations syndicales auxquelles plus de 50% des salariés inscrits ( et non des votants) ont apporté leurs voix aux élections professionnelles ont la possibilité de s'opposer à la mise en œuvre d'un accord. C'est une garantie démocratique (difficile à mettre en œuvre) prévue par le législateur.

**De ce fait l'accord signé à S.G.O. par la CGC est caduque, plus précisément « il est réputé non écrit », suivant la formule juridique consacrée.**

La direction n'a pas contesté cette action.

Fin juillet la direction a envoyé aux salariés des avenants au contrat de travail.

Ces avenants n'ont aucune valeur puisqu'ils font référence à un « accord sur la réduction du temps de travail » qui n'existe pas.

### **Il n'y a aucune raison de signer l'avenant envoyé par la direction.**

La balle est dans le camp de la direction. Cette Situation était d'autant plus prévisible que lors de la pseudo-consultation de la CGC, le «NON» était majoritaire à Sema Group Outsourcing.

Certains salariés ont déjà signé leur avenant.  
Certains ont posé des jours RTT, ces derniers ont été refusés.

**Pour prendre en compte les aspirations des salariés, la direction doit ouvrir de réelles négociations.**

### Pour rappel :

Depuis le 01 février 2000 nous sommes aux 35 heures.  
- 9H15 à 17H09 du lundi au jeudi.  
- 9H15 à 16h24 le vendredi,  
et ce, que les blouses soient bleues, grises ou blanches.